

Alors que dans toute la France des images montrant de nombreuses personnes faire fi des consignes pour partir en vacances (de Pâques) circulent, Christian Estrosi a décidé de renforcer le confinement dans sa commune en prenant plusieurs arrêtés municipaux.

Le premier interdit toutes activités de locations de type Air BnB (sauf les logements déjà occupés dans le cadre du confinement) et les hébergements hôteliers sur Nice à des fins de villégiature, pendant la période des vacances de Pâques. Une démarche approuvée par le syndicat des hôteliers.

Le second concerne la fermeture des hypermarchés le dimanche. L'objectif est d'éviter que les centres commerciaux ne se transforment en lieux de promenade dominicale. Une décision soutenue par les directeurs de grands hypermarchés niçois comme Leclerc Saint-Isidore, Carrefour Lingostière, Carrefour TNL. La Ville précise que cet arrêté ne concerne pas les supermarchés de quartier.

Pour ces deux arrêtés, le maire de Nice demande au Préfet des Alpes-Maritimes que ces mesures soient étendues à la totalité de la Métropole via un arrêté préfectoral.

Limiter les promenades sur le Port de Nice

De son côté, le représentant de l'Etat dans le département a lui aussi accentué les restrictions liées au Port de Nice. *« Il a été constaté que de nombreux promeneurs s'y rendent. Dans le contexte actuel et pour limiter la propagation du coronavirus, cette surfréquentation remet en cause les principes de distanciation sociale. Il a été décidé en bonne intelligence avec l'autorité portuaire d'interdire, sur le port et les espaces adjacents, les déplacements motivés uniquement par l'activité physique, la promenade ou les animaux de compagnie »* .

Christian Estrosi a également demandé aux services de l'Etat de solliciter Enedis pour vérifier que les résidences secondaires ne soient pas occupées pendant la période des vacances et de renforcer les contrôles aux péages et aux sorties des autoroutes en cette période de vacances scolaires.

Partager :